RCS : CARCASSONNE
Code greffe : 1101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CARCASSONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00154
Numéro SIREN : 337 797 211
Nom ou dénomination : LIMOUX DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2021 sous le numéro de dépôt 338

LIMOUX DISTRIBUTION SAS

1 Rue Guynemer
Centre E Leclerc

11300 LIMOUX

BILAN ET RÉSULTAT SIMPLIFIE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

édité le 01/10/2020

A Limoux le 10/9/2020
certifié conforme à l'original
le Président

BILAN SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 — Présenté en Euros — Edité le 01/10/2020

ACTIF

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial	645 859,23		645 859,23	1,89	645 859,23	1,78
Autres immobilisations incorporelles	116 286,98	111 475,40	4 811,58	0,01	10 716,14	0,03
Immobilisations corporelles	33 063 846,59	17 105 186,86	15 958 659,73	46,74	17 489 713,65	48,07
Immobilisations financières	5 310 236,29		5 310 236,29	15,55	5 308 450,72	14,59
ACTIF IMMOBILISÉ	***39 136 229,09***	***17 216 662,26***	***21 919 566,83***	64,20	***23 454 739,74***	64,46
Matières premières, approv., en cours de production	26 092,84		26 092,84	0,08	25 373,55	0,07
Marchandises	4 364 544,70	222 168,91	4 142 375,79	12,13	4 059 691,62	11,16
Avances et acomptes versés sur commandes	30 396,29		30 396,29	0,09	45 553,20	0,13
Clients et comptes rattachés	938 416,23	1 522,22	936 894,01	2,74	908 430,33	2,50
Autres créances	1 877 288,52		1 877 288,52	5,50	2 059 466,24	5,66
Valeurs mobilières de placement	1 200 000,00		1 200 000,00	3,51	1 800 000,00	4,95
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	3 748 573,98		3 748 573,98	10,98	3 775 723,05	10,38
Caisse	163 349,43		163 349,43	0,48	155 439,17	0,43
Charges constatées d'avance	97 012,98		97 012,98	0,28	100 565,19	0,28
ACTIF CIRCULANT	***12 445 674,97***	***223 691,13***	***12 221 983,84***	35,80	***12 930 242,35***	35,54
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	**51 581 904,06**	**17 440 353,39**	**34 141 550,67**	100,00	**36 384 982,09**	100,00

PASSIF

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
Capital social ou individuel (dont versé : 111 500,00)	**111 500,00**	0,33	**111 500,00**	0,31
Réserve légale	10 000,00	0,03	10 000,00	0,03
Autres réserves	10 336 081,06	30,27	9 768 863,21	26,85
Résultat de l'exercice	**1 983 068,04**	5,81	**1 567 217,85**	4,31
Provisions réglementées	60 106,96	0,18	66 064,96	0,18
CAPITAUX PROPRES	***12 500 756,06***	36,61	***11 523 646,02***	31,67
Provisions pour risques et charges	126 864,00	0,37	121 364,00	0,33
Emprunts et dettes assimilées	10 742 669,92	31,47	12 588 284,07	34,60
Fournisseurs et comptes rattachés	5 905 846,57	17,30	5 362 658,46	14,74
Autres dettes	4 865 414,12	14,25	6 704 709,90	18,43
Produits constatés d'avance			84 319,64	0,23
DETTES	***21 513 930,61***	63,01	***24 739 972,07***	68,00
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	***34 141 550,67***	100,00	***36 384 982,09***	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 — Présenté en Euros — Edité le 01/10/2020

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%	
	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises		**42 696 405,01**	65,19	**41 051 012,74**	65,97	**1 645 393**	
Production vendue biens		**22 395 021,36**	34,19	**20 861 160,74**	33,52	**1 533 861**	
Production vendue services		**405 858,37**	0,62	**319 151,51**	0,51	**86 707**	27,17
Chiffres d'Affaires Nets		***65 497 284,74***	100,00	***62 231 324,99***	100,00	***3 265 960***	
Subventions d'exploitation reçues				372,60	0,00	-372	-100,00
Autres produits		1 662 811,79	2,54	1 921 426,16	3,09	-258 615	-13,45
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		***67 160 096,53***	102,54	***64 153 123,75***	103,09	***3 006 973***	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		50 468 652,87	77,05	48 165 821,15	77,40	2 302 831	
Variation de stock (marchandises)		-80 126,25	-0,11	-79 482,27	-0,12	-644	-0,80
Achats de matières premières et autres approvisionnements		156 060,97	0,24	131 946,68	0,21	24 114	18,28
Variation de stock (matières premières et autres approv.)		-719,29	0,00	6 349,31	0,01	-7 068	-111,31
Autres achats et charges externes		3 785 097,42	5,78	3 514 618,91	5,65	270 479	7,70
Impôts, taxes et versements assimilés		879 745,48	1,34	1 015 396,84	1,63	-135 651	-13,35
Rémunérations du personnel		4 901 625,23	7,48	4 981 897,43	8,01	-80 272	-1,60
Charges sociales		1 505 628,81	2,30	1 563 126,41	2,51	-57 498	-3,67
Dotations aux amortissements		1 632 108,25	2,49	1 652 910,25	2,66	-20 802	-1,25
Dotations aux provisions		229 191,13	0,35	227 641,07	0,37	1 550	0,68
Autres charges		21 968,42	0,03	21 710,39	0,03	258	1,19
Total des charges d'exploitation		***63 499 233,04***	96,95	***61 201 936,17***	98,35	***2 297 297***	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		***3 660 863,49***	5,59	***2 951 187,58***	4,74	***709 676***	24,05
Produits financiers		155 269,85	0,24	109 975,70	0,18	45 294	41,19
Produits exceptionnels		64 064,56	0,10	27 968,06	0,04	36 096	129,06
Charges financières		253 773,54	0,39	370 409,99	0,60	-116 636	-31,48
Charges exceptionnelles		63 971,13	0,10			63 971	N/S
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS		***3 562 453,23***	5,44	***2 718 721,35***	4,37	***843 732***	31,03
Participation des salariés		798 001,57	1,22	621 059,53	1,00	176 942	28,49
Impôts sur les bénéfices		781 383,62	1,19	530 443,97	0,85	250 940	47,31
Total des Produits		***67 379 430,94***	102,87	***64 291 067,51***	103,31	***3 088 363***	
Total des Charges		***65 396 362,90***	99,85	***62 723 849,66***	100,79	***2 672 513***	
RÉSULTAT NET		***1 983 068,04*** *Bénéfice*	3,03	***1 567 217,85*** *Bénéfice*	2,52	***415 851***	26,53

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 34 141 550,67 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 983 068,04 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 645 859

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	*645 859*		*645 859*	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	*645 859*		*645 859*	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 39 136 229

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*761 196*	*950*		*762 146*
Immobilisations corporelles	*33 059 116*	*148 606*	*143 875*	*33 063 847*
Immobilisations financières	*5 308 451*	*6 646*	*4 861*	*5 310 236*
TOTAL	*39 128 763*	*156 202*	*148 736*	*39 136 229*

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 17 216 662

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*104 621*	*6 855*		*111 475*
Immobilisations corporelles	*15 569 402*	*1 625 253*	*89 469*	*17 105 187*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*15 674 023*	*1 632 108*	*89 469*	*17 216 662*

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciels et licences informatiqu	*116 287*	*111 475*	*4 812*	*de 1 à 5 ans*
Fonds commercial	*645 859*	*0*	*645 859*	*Non amortiss.*
Terrains nus	*20 447*	*0*	*20 447*	*20 ans*
Agencements amenagements terrain	*171 051*	*61 363*	*109 688*	*10 ans*
Constr. s/sol d'autr	*8 386 468*	*1 462 173*	*6 924 295*	*de 10 à 25 ans*
Construction sur sol d autrui	*10 270 329*	*8 302 301*	*1 968 028*	*de 5 à 25 ans*
Agenc.const.sol autr	*660 952*	*644 807*	*16 145*	*de 5 à 25 ans*
Agenc inst const 2014 2015	*7 010 966*	*1 726 707*	*5 284 259*	*de 5 à 25 ans*
Materiel d exploitation	*1 991 331*	*1 982 314*	*9 017*	*de 1 à 10 ans*
Materiel d exploitation 2014 2015	*2 550 576*	*1 247 345*	*1 303 231*	*de 5 à 10 ans*
Inst.agenc.divers	*281 149*	*243 233*	*37 916*	*de 2 à 10 ans*
Agenc amenag terrain	*14 671*	*243 233*	*-228 561*	*10 ans*
Materiel de transpor	*404 445*	*258 924*	*145 521*	*de 3 à 5 ans*
Mat.bureau &informat	*1 209 034*	*1 112 888*	*96 146*	*de 1 à 10 ans*
Mobilier	*92 429*	*48 692*	*43 736*	*de 5 à 10 ans*
TOTAL	*33 825 993*	*17 445 454*	*16 380 539*	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Etat des créances = 3 344 511

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*431 793*		*431 793*
Actif circulant & charges d'avance	*2 912 718*	*2 912 718*	
TOTAL	*3 344 511*	*2 912 718*	*431 793*

3.4 - Provisions pour dépréciation = 223 691

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	*224 727*	*222 169*	*224 727*		*222 169*
Comptes de tiers	*2 914*	*1 522*	*2 914*		*1 522*
Comptes financiers					
Total	*227 641*	*223 691*	*227 641*		*223 691*

3.5 - Créances représentées par des effets de commerce = 2 011

Origine des effets de commerce	Montant
Clients et assimilés	*2 011*
Autres créances	
TOTAL	*2 011*

3.6 - Produits à recevoir par postes du bilan = 1 360 218

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	*7*
Clients et comptes rattachés	*502 945*
Autres créances	*853 573*
Disponibilités	*3 693*
TOTAL	*1 360 218*

3.7 - Charges constatées d'avance = 97 013

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 111 500

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*1115*	*100,00*	*111 500*
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*1115*	*100,00*	*111 500*

4.2 - Provisions = 126 864

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	*121 364*	*5 500*			*126 864*
TOTAL	*121 364*	*5 500*			*126 864*

4.3 - Etat des dettes = 21 513 931

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*10 696 813*	*1 896 679*	*6 713 715*	*2 086 419*
Dettes financières diverses	*2 181 100*	*2 181 100*		
Fournisseurs	*5 905 847*	*5 905 847*		
Dettes fiscales & sociales	*2 556 588*	*2 556 588*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*173 583*	*173 583*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*21 513 931*	*12 713 797*	*6 713 715*	*2 086 419*

4.4 - Dettes représentées par des effets de commerce = 4 163 692

Origine des effets de commerce	Montant
Dettes financières	
Fournisseurs et assimilés	*4 163 692*
Autres dettes	
TOTAL	*4 163 692*

4.5 - Charges à payer par postes du bilan = 2 488 701

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	*25 838*
Emprunts & dettes financières div.	*44 118*
Fournisseurs	*415 126*
Dettes fiscales & sociales	*2 003 619*
Autres dettes	
TOTAL	*2 488 701*

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 65 497 285

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	*43 178 978*	*65,92 %*
Ventes de produits résiduels	*22 395 021*	*34,19 %*
Produits des activités annexes	*405 858*	*0,62 %*
Rabais, remises & ristournes accord.	*-482 573*	*-0,74 %*
TOTAL	*65 497 285*	*100,00 %*

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 1 360 218

Produits à recevoir		Montant
Immobilisations financières :		*7*
Interets courus sur prets	(276840000)	*7*
Clients et comptes rattachés :		*502 945*
Factures a etablir frais generaux	(418150000)	*384 883*
Client provision etats socamil	(418170000)	*5 817*
Client provision socamil	(418190000)	*112 245*
Autres créances :		*853 573*
Fournis.rrr a obteni	(409800000)	*38 566*
Rrro a recevoir estimees	(409801000)	*618 184*
Avoirs a recevoir marchandises	(409810000)	*131 731*
Avoirs a recevoir frais generaux	(409850000)	*65 093*
Disponibilités :		*3 693*
Interets courus a recevoir	(518800000)	*3 693*
TOTAL		*1 360 218*

8.2 - Charges constatées d'avance = 97 013

Charges constatées d'avance		Montant
C.c.a frais generaux	(486200000)	*97 013*
TOTAL		*97 013*

8.3 - Charges à payer = 2 488 701

Charges à payer		Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :		*25 838*
Int.courus/emprunt e	(168840000)	*25 838*
Emprunts & dettes financières diverses :		*44 118*
Associes interets co	(455800000)	*44 118*
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :		*415 126*
Fournis.fact.non par	(408100000)	*47 333*
Fournisseurs f.n.p frais generaux	(408150000)	*367 792*
Dettes fiscales et sociales :		*2 003 619*
Conges a payer	(428200000)	*399 797*
Part sal 2015	(428400000)	*332 823*
Int 2015	(428500000)	*465 179*
Autres charg.pers.a	(428600000)	*242 906*
Forfait social	(438000000)	*66 565*
Org.soc. ch/conges a	(438200000)	*108 539*
Org.soc. charges a p	(438600000)	*3 361*
Etat autres ch. a pa	(448600000)	*343 668*

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE (suite)

Etat charges a payer fpc (448610000)	*18 889*
Etat charges a payer part construc (448630000)	*21 893*
TOTAL	*2 488 701*

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Présenté en Euros Edité le 01/10/2020

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	*111 500*	*111 500*	*111 500*	*100 000*	*100 000*
b) Nombre d'actions émises	*1 115*	*1 115*	*1 115*		
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	*65 497 285*	*62 231 325*	*59 412 539*	*56 373 899*	*52 534 926*
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	*4 398 110*	*3 741 764*	*3 593 585*	*2 907 172*	*2 523 812*
c) Impôt sur les bénéfices	*781 384*	*530 444*	*385 310*	*352 176*	*535 567*
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	*3 616 726*	*3 211 320*	*3 208 275*	*2 554 996*	*1 988 245*
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	*1 983 068*	*1 567 218*	*1 389 776*	*1 229 035*	*1 360 811*
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés	*798 002*	*621 060*	*531 361*	*459 988*	*514 006*
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	*3 244*	*2 880*	*2 877*		
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	*1 779*	*1 406*	*1 246*		
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	*4 901 625*	*4 981 897*	*4 773 929*	*4 736 768*	*4 553 299*
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	*1 505 629*	*1 563 126*	*1 508 090*	*1 536 316*	*1 422 422*

Observations complémentaires

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet Cabinet CBM &Associés, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par LIMOUX DISTRIBUTION SAS,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2019 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	*34 141 551*
Chiffre d'affaires hors taxes	*65 497 285*
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	*1 983 068*

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour Cabinet CBM &Associés
Fait à MONTPELLIER le 04/05/2020

Certifié conforme à l'original

LIMOUX DISTRIBUTION
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 111 500.00 euros
SIEGE SOCIAL : AVENUE Georges GUYNEMER 11300 LIMOUX
RCS : CARCASSONNE B 337 797 211

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10/09/2020

L'an deux mille vingt,
Le 10 septembre,
A 11 heures 00,

Les actionnaires de la société LIMOUX DISTRIBUTION, société par actions simplifiée au capital de 111 500.00 euros, divisé en 1115 actions de 100.00 euros chacune, dont le siège est Route de Carcassonne, 11300 LIMOUX, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège de la SOCAMIL, à TOURNFEUILLE.

Le président indique que les ordres de convocation ont été adressés à chaque actionnaire dans les délais légaux.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des actionnaires représentés ont été annexés à la feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre Louis GILLES.

Madame Hélène GILLES et Monsieur Bruno GILLES sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jacques ROYUELA est désigné comme secrétaire.

L'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Thierry DALMAU, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, est excusé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019,
- Affectation des résultats,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Modification des représentants personnes physiques des membres du conseil de parrainage
- Approbation des rémunérations des dirigeants
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie des lettres recommandées de convocation adressées aux actionnaires et les récépissés postaux,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018, ainsi que le certificat des rémunérations les plus élevées,
- le rapport de gestion,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- le texte des projets de résolution soumis à l'Assemblée ordinaire
- un exemplaire des statuts de la société.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.
L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.
Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion puis du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport général du Commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.
En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 quitus de sa gestion au Président et décharge de l'accomplissement de sa mission au Commissaire aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 1 983 068.04 Euros, décide que ce bénéfice sera affecté de la manière suivante :

- Réserves facultatives :	681 568.04 euros
- Réserve légale :	1 500.00 euros
- Distribution de dividendes	1 300 000.00 euros

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts):

EXERCICE	DIVIDENDE	AVOIR FISCAL
2018	1 000 000	
2017	1 000 000	
2016	2 500 000	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve lesdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION :

Sur proposition du conseil de parrainage, l'assemblée générale entérine pour l'exercice 2019 les rémunérations brutes (y compris avantage en nature) de :

Monsieur Bruno GILLES en qualité de chargé de mission : 48 765 euros
Madame Hélène GILLES en qualité de directeur général : 90 431 euros
Monsieur Pierre Louis GILLES en qualité de président : 76 762 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale prend acte et approuve les changement concernant les représentants personnes physiques des membres du conseil de parrainage suivants :

Pour le Parrain GAILLAC DISTRIBUTION : Monsieur Nicolas PILON remplace Monsieur Hubert MAUILLON en qualité de représentant personne physique,

Pour le Parrain SOCAPDIS : Monsieur Didier PERRIN remplace Monsieur Nicolas PILON en qualité de représentant personne physique,

SIXIEME RESOLUTION :

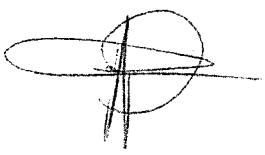
L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

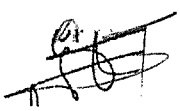
Le Président
Les scrutateurs



Le secrétaire



Hélène GILLES



Thierry Dalmau
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Montpellier

LE 11 juin 2020.

SAS LIMOUX DISTRIBUTION

Au capital de 111 500 €

Centre distributeur LECLERC
1 rue Georges GUYNEMER

11 300 LIMOUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

 Tous droits réservés® – CNCC 2017

495 av. Paul Henri Mouton - ZA La Ferraudière II - 11000 Carcassonne ■ email : thierry.dalmau@wanadoo.fr ■ Tél. 04 68 25 32 55 - Fax. 04 68 71 03 05
Membre d'une association agréée, le règlement par chèque est accepté - SIRET : 352 746 549 00026 - APE : 6920Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2019.

A *l'assemblée générale* de la société

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LIMOUX DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

 Tous droits réservés® – CNCC 2017

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

[1]Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1[2] du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société[3] à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil de parrainage.

Tous droits réservés® – CNCC 2017

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

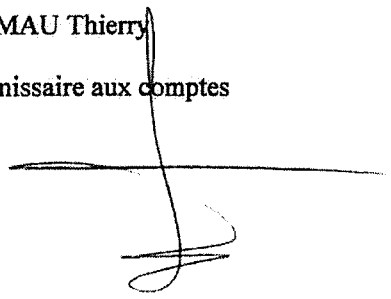
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société .

A Carcassonne le 11 JUIN 2020.

DALMAU Thierry

Commissaire aux comptes



 Tous droits réservés® – CNCC 2017

ANNEXES AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société[4] à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

 Tous droits réservés® – CNCC 2017